



Programmes masculin et féminin des Équipes nationales de groupes d'âge Processus de sélection pour la saison 2024-2025

Water Polo Canada annonce le processus de sélection des équipes cadet (15 ans et moins), jeunesse et junior pour la saison 2024-2025 et les saisons suivantes. Nous prévoyons que l'équipe nationale junior participera aux compétitions du Championnat du monde junior des 20 ans et moins; les équipes cadet et jeunesse participeront respectivement aux Championnats panaméricains cadet et jeunesse. Les dates et lieux restent à déterminer ou à confirmer.

1. CONSTITUTION D'ÉQUIPES POUR DES COMPÉTITIONS SPÉCIFIQUES / GROUPES D'ÂGE :

- Toute équipe nationale des 15 ans et moins participant à une compétition quelconque pendant la saison 2024-2025 (comme les Championnats panaméricains 15U de 2025, le cas échéant), sera formée d'athlètes nés en 2010 ou plus tard.
- Toute équipe nationale des 17 ans et moins participant à une compétition quelconque pendant la saison 2024-2025 (comme les Championnats panaméricains 17U de 2025, le cas échéant), sera formée d'athlètes nés en 2008 ou plus tard.
- Toute équipe nationale des 20 ans et moins participant à une compétition quelconque pendant la saison 2024-2025 (comme les Championnats du monde junior de 2025, le cas échéant), sera formée d'athlètes nés en 2005 ou plus tard.
- Pour les événements spécifiques aux équipes nationales de groupes d'âge, Water Polo Canada nommera 13 athlètes et jusqu'à 3 substituts, pour chacune des six équipes (ou plus).
- Les athlètes seront classés dans la sélection en fonction de leur position.
- La participation d'un athlète d'exception à un groupe plus âgé sera envisagée.

2. NOUVEAUTÉ : BASSINS DE TALENTS DES ÉQUIPES NATIONALES DE GROUPES D'ÂGE

WPC lance une nouvelle méthode de sélection de futures ÉNGA. Les athlètes seront choisis pour faire partie d'un bassin de talents pour leur groupe d'âge dans la saison

2024-2025; les athlètes sélectionnés pour faire partie de ce bassin en feront automatiquement partie pour les saisons suivantes jusqu'à la fin de leur dernière saison comme junior (20 ans et moins). WPC continuera à chercher et à inclure des athlètes en développement dans ce bassin de talents à chaque nouvelle saison et période de sélection. Les équipes pour des compétitions précises seront choisies à même ce bassin de talents chaque saison.

Les bassins de talents de l'Équipe nationale de groupes d'âge (BTÉNGA) comprendront tout athlète admissible à représenter le Canada qui a manifesté le potentiel de faire partie de l'Équipe nationale des groupes d'âge de Water Polo Canada. Les entraîneurs-chefs de chaque équipe masculine et féminine peuvent faire des changements à ce bassin à leur discrétion. La procédure de tels changements sera supervisée par le gestionnaire principal des ligues et parcours et soumise à l'approbation du directeur de la haute performance (DHP). Le nombre d'athlètes dans un BTÉNGA quelconque n'est pas limité. Un athlète peut faire partie en même temps de plus d'un bassin.

Il y aura trois BTÉNGA distincts, un par groupe d'âge :

- le bassin cadet (15U ou 16U, selon l'année)
- le bassin jeunesse (17/18U selon l'année)
- le bassin junior (19/20U selon l'année)

Les athlètes actifs et admissibles d'un bassin qui arrivent à un âge leur donnant accès à un groupe plus âgé seront automatiquement transférés à ce bassin d'athlètes plus âgés et en deviendront membres.

2.1 BASSIN DE TALENTS DES ATHLÈTES CADET

WPC poursuit le programme de l'Équipe nationale cadet (15 ans et moins la première année, 16 ans et moins la deuxième année) lancé comme projet pilote à la saison 2023-2024. WPC vise maintenant à sélectionner un bassin plus vaste de talents pour ce groupe d'âge qui lui servira de base et s'inscrira dans la procédure de sélection au fur et à mesure que ces athlètes progresseront en water-polo de compétition et dans les programmes de l'Équipe nationale de groupes d'âge jusqu'à l'Équipe nationale senior.

Dans ce but, WPC sélectionnera au départ jusqu'à 30 athlètes masculins et 30 athlètes féminines qui formeront le bassin du groupe des 15 ans et moins en 2025, et tentera de fournir des occasions de développement à une équipe A ainsi qu'à une équipe B (comprenant jusqu'à 15 athlètes chacune) de chaque genre; l'équipe A devrait participer aux Championnats panaméricains des 15 ans et moins (à confirmer), alors que l'équipe B participerait elle aussi à une activité de développement pertinente, comme un camp d'entraînement ou une compétition (à confirmer). WPC fera connaître des plans plus détaillés à ce sujet avant les sélections et annonces des équipes finales en mars 2025.

Le groupe comprenant jusqu'à 30 athlètes de chaque genre identifiés et choisis comme bassin de talents cadet de la saison 2024-2025 resteront membres de ce même bassin la saison suivante; ces athlètes du bassin de talents pourraient être choisis pour faire partie d'équipes en vue de compétitions précises lors de la saison suivante (2025-2026). D'autres athlètes pourraient s'ajouter à ce bassin de talents via notre procédure habituelle de recherche et d'identification, au cours de chaque saison, y compris en 2025-2026.

Vous trouverez ci-dessous une description plus détaillée de la manière dont les bassins de talents de l'Équipe nationale des groupes d'âge seront alimentés.

2.2 SÉLECTION DES BTÉNGA ET DES ÉQUIPES EN VUE DE COMPÉTITIONS PRÉCISES

- a. La sélection des athlètes admissibles aux bassins de talents de l'Équipe nationale des groupes d'âge (ou BTÉNGA) se fera en prenant en compte les recommandations des centres de développement nationaux reconnus par WPC, les résultats de la saison 2023-2024 aux matchs de l'équipe nationale senior, junior, jeunesse et/ ou cadet, ainsi que des compétitions nationales et des observations faites par le personnel d'entraînement de l'équipe nationale au cours de la saison 2024-2025. L'ensemble des BTÉNGA ne sera pas limité à un nombre spécifique d'athlètes, et WPC pourra faire des ajouts tout au long de la saison 2024-2025 en fonction de la disponibilité des athlètes et des observations du personnel de l'équipe nationale des groupes d'âge.
- b. Les athlètes retenus pour faire partie des BTÉNGA seront éligibles en vue d'être choisis pour participer aux camps d'entraînement et aux compétitions des équipes nationales de groupes d'âge pendant la saison 2024-2025.
- c. L'admissibilité se limitera aux athlètes qui satisfont aux critères d'admissibilité décrits dans le présent document.
- d. L'ensemble des BTÉNGA cadet, jeunesse et junior constitue le bassin global de talents en cheminement (parcours) vers le podium de WPC.

2.3 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Un(e)athlète doit :

- i. Être inscrit à Water Polo Canada et en règle;
- ii. Faire partie de son CND (centre national de développement régional), d'un programme reconnu à l'échelle provinciale ou du centre d'entraînement de l'Équipe nationale senior*

- iii. Faire partie de l'équipe de sa province (le cas échéant) *
- iv. Faire partie de la LCC ou de la LCC senior*
- v. Ne pas avoir de frais ou d'amende impayés à Water Polo Canada, à une fédération provinciale ou territoriale ou à un club inscrit;
- vi. Avoir le droit de représenter le Canada en compétition conformément aux règles d'AQUA;
- vii. Détenir un passeport valide qui lui permet de faire partie de l'équipe canadienne conformément aux règles d'AQUA et de PAQ (pour les athlètes choisis pour faire partie d'équipes participant à des événements d'AQUA ou de PAQ);
- viii. Ne pas faire l'objet d'une enquête judiciaire ou criminelle qui pourrait nuire à Water Polo Canada, à la discrétion de cette dernière;
- ix. Avoir signé le formulaire de consentement de WPC (le cas échéant), le protocole d'entente de l'athlète de WPC (tel que / lorsque requis), qui fait référence au code de conduite de WPC, et avoir souscrit au programme Sport Sans Abus.

**= Remarque : Les athlètes de la NCAA et les athlètes étrangers n'ont pas à se conformer à ces conditions d'admissibilité particulières*

2.4 AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le Conseil d'administration et le directeur général de Water Polo Canada ont délégué le pouvoir de prendre toutes les décisions liées à ce processus au directeur de la haute performance (DHP). Les sélections d'athlètes au sein des ÉNGA seront recommandées par les entraîneurs-chefs de chaque ÉNGA respective; cette démarche sera supervisée par le gestionnaire principal des ligues et parcours; l'approbation finale sera du ressort du DHP. (Consulter la section 3 ci-dessous ainsi que l'annexe A pour obtenir plus d'information sur le processus de sélection et les facteurs pris en compte.)

3. PROCESSUS DE SÉLECTION - SAISON 2024-2025

Athlètes du pays (athlètes qui résident, s'entraînent et compétitionnent surtout au Canada)

Water Polo Canada observera les athlètes évoluer sur les plateformes suivantes, en vue de leur sélection éventuelle dans les BTÉNGA et les équipes formées pour des activités précises :

- Compétitions ciblées de la LCC (voir les listes par groupe d'âge ci-dessous)
- Recommandations des entraîneurs des CND (WPC demandera ces recommandations à des centres approuvés avant le début des observations aux compétitions de la LCC pour chaque groupe d'âge)

- Camp international d'entraînement et de sélection (programme junior masculin seulement, pour la saison 2024-2025)

Water Polo Canada tentera de garder les mêmes observateurs pour toutes les fins de semaine ciblées pour un groupe d'âge donné, afin de donner aux athlètes une chance égale d'être observés.

Voici les évènements ciblés pour la recherche de talents, par groupe d'âge :

3.1 Évènements de la LCC ciblés pour la recherche de talents, par groupe d'âge

3.1.1 15 ans et moins

Conférence de l'Est :

- Markham (ON), 6-8 décembre 2024 (Senior et 16U)
- Markham (ON), 7-9 février 2025 (18U)

Conférence de l'Ouest :

- Calgary (AB), 10-12 janvier 2025 (Senior et 16U)
- Richmond (CB), 21-23 février 2025 (18U)

3.1.2 Jeunes (17 ans et moins)

Conférence de l'Est :

- Nepean (ON), 10-12 janvier 2025 (18U)
- Markham (ON), 7-9 février 2025 (18U)

Conférence de l'Ouest :

- Calgary (AB), 13-15 décembre 2024 (18U)
- Richmond (CB), 21-23 février 2025 (18U)

3.1.3 Junior (20U) :

Comme il s'agit de la deuxième année du programme junior, en continuité avec la saison 2023-2024, les athlètes sélectionnés pour la saison 2023-2024 seront automatiquement considérés comme faisant partie du bassin de talents de l'Équipe nationale junior. WPC pourrait ajouter d'autres athlètes à ce bassin, à sa discrétion, et sera à la recherche de nouveaux talents en 2024-2025, dans le cadre des compétitions suivantes de la LCC* :

3.1.3.a Femmes

Conférence de l'Est :

- Markham (ON), 6-8 décembre 2024 (Senior et 16U)
- Nepean (ON), 10-12 janvier 2025 (18U)
- Markham (ON), 7-9 février 2025 (18U)

Conférence de l'Ouest :

- Calgary (AB), 13-15 décembre 2024 (18U)
- Calgary, 10-12 janvier 2025 (Senior et 16U)
- Richmond (CB), 21-23 février 2025 (18U)

3.1.3.b Hommes :

Une compétition de la LCC* et les recommandations du Centre national de développement, avant un camp d'entraînement international et de sélection (date provisoire en janvier 2025 – voir les détails ci-dessous) :

Conférence de l'Est :

- Pointe Claire (QC), 13-15 décembre 2024 (18U)

Ouest :

- Via les recommandations des Centres nationaux de développement

(= sujet à changement; le cas échéant, WPC transmettra tout changement à ces dates dès que possible.)*

3.1.3.c Camp d'entraînement international et de sélection des athlètes masculins junior (20 ans et moins) de 2025

En vue d'assurer une certaine continuité des programmes et une progression au-delà d'une seule activité de compétition par saison, WPC vise à fournir des occasions supplémentaires de préparation d'équipe et d'entraînement pour ses ÉNGA tout au long de chaque saison (WPC annoncera bientôt plus d'information sur cette planification). C'est pourquoi WPC cherche à offrir d'autres possibilités de participation à des camps d'entraînement (au pays ou à l'étranger) à des athlètes sélectionnés pour ce groupe d'âge dans les premiers mois de 2025 (le projet sera bientôt confirmé et annoncé). Seraient invités à ce camp les athlètes sélectionnés pour participer au programme masculin junior de la saison 2023-2024 (et qui font maintenant partie du BTÉNGA junior 2024-2025); d'autres invitations pourraient être lancées à des participants admissibles de l'ÉNGA et/ou à d'autres athlètes qui auraient été ajoutés au groupe

junior du BTÉNGA après des recherches aux compétitions de la LCC ou autres, comme le décrit le processus ci-dessus).

Les athlètes masculins du BTÉNGA junior invités devront participer à un tel camp d'entraînement en 2025 (à confirmer) pour avoir la chance d'être sélectionnés dans l'équipe des Championnats du monde junior (20U) masculins de 2025.

Ce camp d'entraînement et cette opportunité de développement serviront aussi d'occasion supplémentaire de recherche et d'évaluation pour les athlètes participants, en vue de futures sélections d'équipes spécifiques à des compétitions, au-delà (ou en dehors) des Championnats du monde junior 2025.

3.2 Exceptions

Des athlètes peuvent être sélectionnés pour faire partie des programmes de l'ÉNGA et des BTÉNGA autrement que par le processus décrit ci-dessus dans des circonstances exceptionnelles, y compris, entre autres, les suivantes :

- Athlètes de la NCAA : un représentant de Water Polo Canada recherchera les talents parmi les athlètes de la NCAA en visionnant des vidéos et en étudiant les rapports de matchs.
- Athlètes professionnels : Water Polo Canada recherchera activement des athlètes évoluant dans des clubs professionnels en observant des vidéos et des transmissions en direct.
- Athlètes au centre d'entraînement de l'équipe nationale senior : en cas de conflit d'horaire dû aux engagements de l'équipe nationale senior, les athlètes inscrits au centre d'entraînement de l'ÉNS peuvent être sélectionnés autrement que lors des activités de recherche.
- Élèves du secondaire ailleurs qu'au Canada : les athlètes canadiens résidant à l'étranger et manifestant un grand potentiel peuvent être évalués par vidéos et transmissions en direct.

4. CALENDRIER

- a. Chaque année de programme (novembre à août), WPC tentera de respecter le calendrier et le cycle administratif qui suit quant aux BTÉNGA :
 - i. **Au plus tard le 31 octobre**, Water Polo Canada annoncera le processus de sélection pour les ÉNGA pour la saison qui s'en vient.
 - ii. **Au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivante**, Water Polo Canada annoncera les programmes d'activités ou événements spécifiques et le coût maximum des programmes (pour les activités d'été).
 - iii. **Au plus tard le 15 mars**, Water Polo Canada informera tous les athlètes retenus pour faire partie des BTÉNGA et fera parvenir à certains des lettres pour les inviter à faire partie des équipes en vue de

- compétitions ou d'événements spécifiques (estivaux), le cas échéant; la liste finale de chaque équipe sera connue une fois que les athlètes auront accepté leur position.
- iv. **Au plus tard le 15 septembre**, Water Polo Canada annoncera les programmes d'activités ou événements spécifiques et le coût maximum des programmes (pour les activités hivernales)
 - v. **Au plus tard le 1^{er} octobre**, Water Polo Canada fera parvenir des lettres à certains athlètes pour les inviter à faire partie des équipes de certaines compétitions ou événements (hivernaux), le cas échéant; la liste finale de chaque équipe sera connue une fois que les athlètes auront accepté leur position.
 - vi. **Mises à jour régulières** des BTÉNGA.

5. LANGUE

En cas de différence d'interprétation entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaudra.

6. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

- a. Tout changement à ces processus de sélection et à ces critères sera soumis à l'approbation du directeur général de Water Polo Canada et ajouté en annexe s'il est approuvé.
- b. En cas de circonstance imprévue qui n'est pas du ressort de Water Polo Canada et qui empêche la mise en œuvre équitable des processus et des critères de sélections tels que décrits, le directeur de la HP fera ses recommandations au directeur général de Water Polo Canada qui aura pleine autorité pour résoudre le problème à son entière discrétion, en prenant en compte les facteurs et circonstances qu'il jugera pertinents.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le gestionnaire principal des ligues et parcours de WPC, monsieur Andrew Muir à l'adresse ahmuir@waterpolo.ca.

ANNEXE A - FACTEURS DE SÉLECTION

1- SÉLECTION DES ATHLÈTES DES BASSINS DE TALENTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE DE GROUPES D'ÂGE

Les bassins de talents de l'Équipe nationale de groupes d'âge (BTÉNGA) comprendront tout athlète admissible à représenter le Canada qui a manifesté le potentiel de faire partie de l'Équipe nationale de groupes d'âge de Water Polo Canada. Les entraîneurs-chefs de chaque équipe masculine et féminine peuvent faire des changements à ce bassin à leur discrétion. La procédure de tels changements sera supervisée par le gestionnaire principal des ligues et parcours et soumise à l'approbation du directeur de la haute performance (DHP). Le nombre d'athlètes dans un BTÉNGA quelconque n'est pas limité. Un athlète peut faire partie en même temps de plus d'un bassin.

Il y aura 3 bassins de talents différents en fonction des groupes d'âge :

- le bassin cadet de l'ÉNGA (15 /16 ans et moins)
- le bassin jeunesse de l'ÉNGA (17/18 ans et moins)
- le bassin junior de l'ÉNGA (19/20 ans et moins)

Les athlètes actifs et admissibles d'un bassin qui arrivent à un âge leur donnant accès à un groupe plus âgé seront automatiquement transférés à ce bassin d'athlètes plus âgés et en deviendront membres.

1.1 Facteurs pris en compte pour la sélection

Facteurs pris en compte lors de la composition des divers bassins de talent des athlètes :

- i. Performances antérieures et actuelles dans des compétitions au pays et à l'étranger;
- ii. Développement et/ou amélioration présents et projetés
- iii. Habiletés techniques;
- iv. Habiletés tactiques;
- v. Capacités physiques;
- vi. Qualités intangibles, incluant entre autres; calme, attitude, éthique de travail, influence sur les pairs, compétences en leadership, dynamique d'équipe, adaptation aux voyages, capacité à être entraîné, performance sous pression;
- vii. Capacité manifeste de jouer dans une équipe, de contribuer à la performance de l'équipe et de l'améliorer.
- viii. Tableau de classement en profondeur (par position)

- ix. Respect de l'accord de l'athlète (le cas échéant) et du code de conduite de WPC.

Les facteurs ci-dessus ne sont pas pondérés et ne figurent pas en ordre d'importance; ils peuvent être révisés de temps à autre.

Des documents, notamment les tableaux internes des performances de Water Polo Canada et les évaluations d'équipe, seront pris en considération afin d'étayer les choix d'athlètes des BTÉNGA.

2. RETRAIT D'UN BASSIN DE TALENTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE PAR GROUPE D'ÂGE

En collaboration avec le gestionnaire principale des ligues et parcours, le directeur de la HP et le directeur général peuvent retirer un athlète d'un BTÉNGA. Les raisons d'un tel retrait peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- i. Infraction au Code de conduite et procédure disciplinaire de Water Polo Canada (en ligne : <https://fr.waterpolo.ca/content/politiques-et-reglements>);
- ii. Non-respect des règles de l'Équipe
- iii. Non-respect des règles antidopage ou des exigences de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète
- iv. Comportement qui nuit à l'image de Water Polo Canada ou des programmes de l'équipe nationale;
- v. Retrait ou départ volontaire
- vi. Fausse représentation frauduleuse
- vii. Non-respect du protocole d'entente de l'athlète de Water Polo Canada (le cas échéant).

3. SÉLECTION DES ÉQUIPES NATIONALES DE GROUPES D'ÂGE POUR DES CAMPS D'ENTRAÎNEMENT ET DES COMPÉTITIONS PRÉCISES

Une fois les BTÉNGA établis, les listes finales pour des compétitions précises seront dressées, jusqu'au terme de la saison sportive. Même si certains critères objectifs serviront à former les équipes, les principaux critères de sélection seront subjectifs. Les facteurs suivants seront pris en compte, ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les entraîneurs-chefs de l'Équipe nationale à leur seule discrétion.

Éléments subjectifs pris en compte pour la constitution de l'équipe, entre autres :

- i. Exigences liées aux positions (poloïste au jeu et de réserve);
- ii. Exigences liées à la compétition (p. ex. adversaires, endroit, etc.);

- iii. Dynamique de l'équipe;
- iv. Attitude;
- v. Capacité de leadership et contribution à la chimie globale de l'équipe;
- vi. Capacité de soutenir à long terme les objectifs de performance internationale de WPC;
- vii. Autres considérations de la sorte.

De plus, et plus spécifiquement, au moment de la sélection des athlètes pour les équipes finales, l'entraîneur-chef de l'équipe nationale par groupe d'âge prendra en compte des éléments des domaines suivants :

- la dynamique de l'équipe dans son ensemble et la manière dont les candidates et candidats à la sélection se situent dans cette dynamique
 - les caractéristiques individuelles et de jeu collectif des candidats à la sélection;
 - les objectifs de WPC pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2028 et au-delà
- Exemples d'attributs personnels :
 - Engagement démontré à jouer au water-polo à l'international pour le Canada.
 - Attitude positive manifeste envers le sport, l'équipe nationale et WPC.
 - Engagement démontré à l'égard des voyages, des séances d'entraînement, des compétitions et de l'ensemble des activités, engagements et fonctions liés à l'équipe nationale.
 - Attitude de coopération et souci de l'équipe.
 - Attitude positive, y compris aptitude à être entraîné, désir d'améliorer ses compétences personnelles et volonté de contribuer aux objectifs de l'équipe.
 - Preuves de motivation personnelle, de confiance, de détermination et d'orientation vers les objectifs.
 - Manifestations de résilience, de flexibilité et de capacité d'adaptation au changement.
 - Exemples spécifiques au sport :
 - Capacité athlétique démontrée, y compris la taille, la vitesse, la rapidité, l'agilité et la force.
 - Compétences démontrées en matière de water-polo et d'habiletés spécifiques aux positions.
 - Capacité démontrée à prendre des décisions en cours de jeu.
 - Jeu agressif et confiant.

- Exemples spécifiques au jeu d'équipe :
 - Capacité et volonté démontrées de travailler efficacement et de coopérer au sein d'une équipe.
 - Capacité démontrée à travailler dans un environnement d'équipe, y compris la capacité à contribuer à la performance de l'équipe et à l'améliorer.
 - Capacité démontrée à contribuer à la cohésion générale de l'équipe et à communiquer efficacement avec le personnel d'entraînement et les autres joueurs, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors.
 - Capacité et volonté manifestes de mettre en œuvre le plan de match de l'équipe d'entraîneurs.
 - Capacité démontrée de contribuer au cadre de l'équipe, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors, en atteignant les critères de performance et les attentes établis et communiqués aux athlètes par l'équipe d'entraîneurs de l'équipe nationale.

L'évaluation de ces éléments fait partie d'un processus continu, de l'identification d'une ou d'un athlète pour le BTÉNGA jusqu'à la date de sélection comme membre d'une équipe nationale par groupe d'âge pour un camp d'entraînement ou une compétition en particulier.

Les facteurs ci-dessus ne sont pas pondérés et ne figurent pas en ordre d'importance; ils peuvent être révisés de temps à autre pour assurer la réussite à court et à long terme du Canada en compétition internationale.

Ce sont les entraîneurs-chefs qui doivent former la meilleure équipe possible pour chaque compétition, conformément aux priorités et aux objectifs du programme. Pour s'acquitter de cette tâche, les entraîneurs-chefs auront une grande latitude.